

Comité Syndical du 20 mars 2018

DELIBERATION N° 2018-03-014

Plan d'actions 2018

Nombre de membres 95			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 14 mars 2018, une nouvelle convocation du comité syndical a été faite en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille dix-huit, le vingt mars à dix heures, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée par le Président s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Xavier Poli, Vice-Président. Monsieur François BERNARDI a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re-convocation, le comité peut valablement délibérer sans condition de quorum.
En exercice	Présents	Votants	
95	4	6	

Présents :

Madame : LABERTRANDIE Anne.

Messieurs : POLI Xavier, BERNARDI François et MICHELI Felix.

Absents représentés: PERENEY Jean (pouvoir à Madame Labertrandie), TATTI François (pouvoir à Xavier Poli)

Absents :

Mesdames : BATESTINI Serena, BRUNINI Angèle, PIPERI Linda, VESPERINI Françoise, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, CORTICCHIATO Caroline, PINZUTTI Jeanine, SANTONI BRUNELLI Marie-Antoinette, SOTTY Marie-Laurence, ZUCCARELLI Marie, BARTHELEMY Roxane, MARIOTTI Marie-Thérèse, CULIOLI Cécile, GIUDICELLI Valérie, NATALI Anne-Marie, MAURIZI Pancrace, VELLUTINI Dorothée, BURGUET MORETTI Amandine, COUDERT Antoinette et BIANCARELLI Gaby.

Messieurs : ARMANET Guy, CASTELLANI Michel, LUIGGI Pierre-Noël, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, NATALI Lucien, ROSSI Dominique, SIMEONI Gilles, VALERY Jean-Noël, ZUCCARELLI Jean, ANTONIOTTI Jean-Nicolas, BIANCUCCI Jean, CAU Pierre-Louis, DOMINICI François, FAGGIANELLI François, FAGGIANELLI Charles, FERRANDI Etienne, FERRARA Jean-Jacques, FILONI François, HABANI Yoann, LACOMBE Xavier, PASQUALAGGI Jean-Marie, POGGIALE Pierre-Jean, SARROLA Alexandre, SBRAGGIA Stéphane, VINCILEONI Antoine-Mathieu, VOGLIEMACCI Charles-Noël, DEGORTES Pierre-Paul, GRAZIANI Frédéric, GAVINI Jean-Baptiste, ACQUAVIVA Francescu-Saveriu, MARCHETTI François, GUIDONI Pierre, SEITE Jean-Marie, BRUZI Benoît, GAMBOTTI Alexandre, PASQUALANI Lionel, NICOLINI Ange, SINDALI Antoine, VINCIGUERA Jean-Hyacinthe, MELA François, NICOLAÏ Marc-Antoine, ANTONIOTTI François, LIONS Paul, MORTINI Lionel, SAULI Joseph, GALETTI Joseph, GIORGI Antoine, GRAZIANI Bernard, ARENA Jean-Baptiste, POLI Jean-Toussaint, DE MEYER Jean-Michel, PERENEY Jean, MICHELETTI Vincent, GIANNI Georges, LUCCHINI Jean-François, MELA Georges, GIFFON Jean-Baptiste, POLVERINI Jérôme, POMPA Joseph, SERRA Jean-Marc, TAFANI Joseph, OTTAVI Antoine, MATTEI Jean-François, GIORDANI Jean-Pierre, VIVONI Ange-Pierre et PINELLI Jean-Marc.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 13/04/2018

et de la publication de l'acte le: 13/04/2018


 Pour le Président, par délégation
 Le Directeur Général Adjoint


 Vincent ANDREI

 Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20180320-2018-03-014-DE
 Date de télétransmission : 13/04/2018
 Date de réception préfecture : 13/04/2018

Le Vice-Président, Xavier POLI expose :

Les orientations stratégiques 2016-2020 du Syvadec ont été adoptées par délibération n°2016-02-023 du comité syndical en date du 24 février 2016. Il a été acté que chaque année un bilan de l'année écoulée ainsi qu'une actualisation des orientations stratégiques seraient effectués au sein des commissions et présentés aux membres du comité syndical ou du Bureau Syndical.

Les orientations se déclinent suivant quatre axes stratégiques retenus :

- Axe 1 : Moderniser et finaliser notre réseau d'infrastructures et assurer la sécurité de traitement
- Axe 2 : adapter nos filières de valorisation et notre service aux objectifs ambitieux de nos adhérents en matière de tri
- Axe 3 : Optimiser la qualité du service et maîtriser les coûts
- Axe 4 : Concevoir et diffuser les outils pour réduire les déchets

Après présentation du bilan des actions 2017 et des orientations 2018 telles que portées dans le rapport annexé à la présente délibération.

Considérant les avis favorables, à l'unanimité, de la commission prévention et valorisation du 17 janvier 2018, de la commission des finances du 19 janvier 2018 et de la commission infrastructure du 26 janvier 2018.

Monsieur le Vice-Président demande aux membres du comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les avis favorables à l'unanimité des commissions thématiques tels rappelés ci-avant

Considérant le rapport annexé portant sur le bilan 2017 et le plan d'actions 2018

Ouïe l'exposé de M. Xavier Poli, Vice-Président,

à 4 voix POUR et 2 voix CONTRE

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le bilan des actions 2017
- Valide le plan d'actions 2018

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Pour le Président par délégation
Le Vice Président délégué aux Finances,

Xavier Poli

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20180320-2018-03-014-DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018